

Les jeunes et l'avenir du travail

Déclaration du groupe CGT-FO

Le titre à lui seul de l'avis - les jeunes et l'avenir du travail - souligne l'étendue du sujet de même que son contenu de 28 préconisations.

Nous serions tentés de dire « qui trop embrasse mal étreint », devant un inventaire à la Prévert qui, certes, couvre la quasi-totalité des sujets mais dont le défaut est de ne pas faire émerger des lignes directrices fortes et des préconisations percutantes.

Nous soulignons le constat qui a été posé ainsi que le travail mené par les rapporteurs animés par la recherche continue d'équilibre.

Ainsi, certains sujets ont été intégrés à notre demande tels que la notion de confiance, les modes d'organisation, le droit à la déconnexion, le télétravail de même que les sujets d'égalité Femmes Hommes qui impactent de plein fouet les jeunes générations.

Le groupe FO se limitera à citer les éléments les plus importants que sont la confiance envers les jeunes, l'accès à la qualification et à un emploi de qualité et enfin, l'articulation de la vie privée, vie professionnelle.

Dès la première préconisation, il est recommandé de privilégier les recrutements en CDI.

Pour FO, la confiance est un élément indispensable qui passe par l'accès à un emploi en CDI et de qualité. On ne le rappellera jamais assez, la norme juridique dans les relations de travail demeure le CDI, avec les droits individuels et collectifs y afférents.

Le texte aurait été plus percutant, s'il avait été plus loin sur le contrôle, et pas seulement la limitation des recours abusifs aux contrats courts qui font légion en ce qui concerne les jeunes.

C'est ce que FO a revendiqué de manière continue, notamment lors de la négociation relative à l'assurance chômage, à savoir : introduire un système de bonus-malus qui sanctionne les employeurs abusant du recours aux contrats courts et à l'inverse, récompense les employeurs vertueux qui s'engagent sur des CDI.

La préconisation 2 sur l'insertion professionnelle des alternants va dans le sens de notre revendication d'amélioration du statut des apprentis qui passe aussi par l'amélioration de la rémunération.

Second sujet : la qualification des jeunes et le clivage entre qualifiés et non qualifiés.

C'est l'un des axes central qui aurait dû structurer l'avis : l'idée essentielle et ambitieuse étant de tendre à ne laisser aucun jeune sans qualification.

La préconisation 3 se limite à une recommandation d'en faire une grande cause nationale en 2020. C'est intéressant si cela conduit à une véritable mobilisation des acteurs avec un plan d'actions et une évaluation, et non pas de rallonger la liste déjà longue des grandes causes. Le manque de qualification empêche l'accès à un emploi de qualité qui permet pourtant d'assurer une égalité pleine et entière entre tous les travailleurs. Pour notre groupe, c'est une revendication d'égalité et de progrès social.

C'est pourquoi la garantie jeunes visée dans la préconisation 11 doit constituer une véritable étape dans un parcours professionnel avec au minimum une formation qualifiante ou un véritable emploi.

Autre question : celle de l'articulation des temps à mettre en relation avec l'égalité professionnelle, mais aussi avec les modes d'organisation du travail insuffisamment traités dans le texte.

La préconisation 4 vise à rappeler l'objectif de déconstruction des stéréotypes de genre. Ce qui passe également par favoriser la prise de conscience des recruteurs et des managers des stéréotypes femmes-hommes en les sensibilisant et formant sur ces sujets.

En ce qui concerne le congé paternité, il est nécessaire en plus d'allonger sa durée et de le rendre obligatoire.

Conscient de l'importance de ces sujets pour les jeunes générations et leur avenir et animé par l'optimisme de la volonté, le groupe FO a voté en faveur de cet avis.